



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E52836

VALABLE JUSQU'AU 30/12/2025

ÉDITÉ LE

09/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/03/2002  
40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT ETIENNE

Siret : 351 278 353 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 16 820108

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5723487104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5723487104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : ETABLISSEMENTS ENGMANN

29 AVENUE DE ROCHETAILLEE  
42100 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 04 77 57 63 25

Fax : 04 77 59 28 62

Portable : 06 37 53 35 32

Site Internet : www.engmann.fr

E-mail : gfengmann@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

ORIOU GHISLAINE CLAUDE JEANNINE DIRECTRICE GENERALE / ENGMANN  
JEREMY PRÉSIDENT / ENGMANN GEORGES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                            | * Date d'attribution |
|------|------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier) | 23/11/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 23/11/2023         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 23/11/2023         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 23/11/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOU

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.